

Ostéopathe

RNCP11938 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	331
Code(s) ROME	J1408
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande

Certificateur(s)

Institut toulousain d'ostéopathie (ITO)

<http://www.ito.fr>

Réseau National de l'Enseignement Supérieur en Ostéopathie - Collège d'ostéopathie de Provence (COP)

<http://www.copr.com>

CIDO

Institut toulousain d'ostéopathie

Réseau National de l'Enseignement Supérieur en Ostéopathie - Centre International d'Ostéopathie (CIDO)

<http://www.cido.fr>

Réseau National de l'Enseignement Supérieur en Ostéopathie - Institut Des Hautes Etudes Ostéopathiques (IDHEO)

<http://www.idheo.com>

Institut supérieur d'ostéopathie Lyon (ISostéo Lyon)

<http://www.iso-lyon.org>

Réseau National de l'Enseignement Supérieur en Ostéopathie - Ecole Supérieure d'Ostéopathie (ESO)

<http://www.eso-supotheo.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'ostéopathie est une approche diagnostique et thérapeutique manuelle des dysfonctions de mobilité articulaire et tissulaire en général, dans le cadre de leur participation aux altérations de l'état de santé.

L'ostéopathe est un praticien autorisé à pratiquer des manipulations ayant pour seul but de prévenir ou remédier à des troubles fonctionnels du corps humain, à l'exclusion des pathologies organiques qui nécessitent une intervention thérapeutique médicale, chirurgicale, médicamenteuse ou par agents physiques.

Il effectue les activités suivantes:

Assurer au patient une qualité d'accueil en matière de confort, d'hygiène et de sécurité

Informar le patient sur le déroulement du soin ostéopathique et obtenir son consentement.

Etablir un diagnostic ostéopathique musculo-squelettique et myofascial

Définir un choix de traitement ostéopathique

Appliquer un traitement ostéopathique

Elaborer un suivi thérapeutique

Promouvoir son cabinet et son évolution professionnelle

Participer à des activités de développement de la profession et de recherche

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire possède les compétences et les capacités suivantes:

- met à la disposition du patient un local bien éclairé, chauffé et en respectant son intimité et applique les normes

sanitaires obligatoires pour chaque patient (lavage des mains, draps d'examen, blouse de praticien, etc.) ;

- indique au besoin les interdictions et restrictions réglementaires d'actes ; et s'assure du consentement éclairé du patient préalablement aux soins
- interroge le patient sur ses antécédents de santé physiques et psychologiques en considérant ses conditions de vie ;
- inspecte le patient de manière statique et dynamique ; évalue l'élasticité, la mobilité et l'activité rythmique des tissus du patient ;
- discerne les éléments du ressort exclusif de l'ostéopathe et sollicite au besoin l'avis de professionnels de santé
- formule un diagnostic ostéopathique et/ou d'exclusion; explique le diagnostic ostéopathique spécifique au patient et l'informe du traitement préconisé à l'aide de graphiques, ou de matériel de présentation (ex : squelette), dans un langage compréhensible;
- élabore un raisonnement systémique clinique étiologique, détermine une stratégie thérapeutique exclusivement manuelle et choisit les techniques manuelles appropriées au patient, à son modèle fonctionnel et à ses symptômes en tenant compte de l'équilibre bénéfice/tolérance ;
- maîtrise l'actualité des politiques sanitaires et sociales maîtrise les risques professionnels;
- informe le patient sur les investigations, traitements ou actions de prévention proposés, sur leur utilité, l'intérêt de leur application rapide, ainsi que leurs conséquences; prodigue des conseils d'hygiène et d'ergonomie;
- oriente le patient, le cas échéant, vers le professionnel compétent ;
- évalue et hiérarchise les interrelations des dysfonctions sur l'ensemble des systèmes physiologiques ;
- détermine le rythme et le nombre de consultations nécessaires en fonction du patient, de sa demande, des effets attendus et des objectifs de la prise en charge ;
- vérifie l'efficacité du traitement en suivant l'évolution dans le temps des résultats obtenus (accompagnement individualisé) et en collaborant si nécessaire un professionnel de santé
- maîtrise les démarches administratives et légales inhérentes à la création de l'activité afin d'effectuer le suivi administratif et la gestion financière de l'activité (budget, comptabilité);
- s'implique dans la promotion et l'organisation du métier.
- maîtrise la méthodologie de recherche et de rédaction scientifique et il est capable de mettre en place une politique de production de savoirs (travaux de recherche, publications, colloques, symposiums, etc.), d'assurer une veille permanente sur les évolutions techniques, scientifiques, réglementaires et organisationnelles du métier et de participer à des activités de recherche avec des instances habilitées (universités, laboratoires labellisés...).

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Souvent exercé à titre libéral, soit individuellement, soit au sein d'une société (société civile professionnelle, société d'exercice libéral, etc.). L'ostéopathe peut être amené à intégrer en tant que libéral ou salarié des structures externes à son cabinet : clubs sportifs, centres de bien-être de type thalassothérapie, ou centres de santé spécialisés comme des cliniques du sport ou centre de maternité au sein des hôpitaux.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ostéopathe

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le métier d'ostéopathe est régi par le décret n° 2007-435 du 25 mars 2007 relatif aux actes et aux conditions d'exercice de l'ostéopathie.

L'article 5 du décret précise qu'une habilitation est nécessaire pour exercer l'activité visée. L'autorisation de faire usage professionnel du titre d'ostéopathe est subordonnée à l'enregistrement sans frais des diplômes, certificats, titres ou autorisations de ces professionnels auprès du préfet du département de leur résidence professionnelle.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024) Très élevée (5/5)

Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	2 200 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en services aux personnes (51 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V3X80 — Autres professionnels para-médicaux · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	6 236
Jugés difficiles à recruter	67 %
Emplois saisonniers	7 %
Familles professionnelles (FAP)	V3X80 — Autres professionnels para-médicaux

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

- un président professionnel extérieur à l'établissement
- deux professionnels du secteur dont le Directeur de Mémoire

COMPOSITION DU JURY — VAE

- un président professionnel extérieur à l'établissement
- quatre professionnels du secteur
- le Directeur Pédagogique

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP7441

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP18208

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/11938/>